ENNAKL
AUTOMOBILES

Convocation à L'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENNAKL Automobiles SA - Capital : 30 000 000 TND
Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II – Tunis
RNE : 0001949C

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9H00 au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2024
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024
5. Affectation des résultats de l'exercice 2024
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025
7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2025
8. Ratification de la cooptation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
9. Nomination d'administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

La Direction Générale

ENNAKL AUTOMOBILES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2024 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.
Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme ci-dessous :

Désignation	Montantant
Résultat net de l'exercice	**44 218 473,000**
Résultat reporté	**2 051,000**
Résultat distribuable :	**44 220 524,000**
Dividendes de 0,880 Dinars/action	**26 400 000,000**
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	**1 326 554,190**
Autres réserves	**16 490 000,000**
Report à nouveau 2024	**3 969,810**

Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du dividende de 0.880 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du _____

Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.
L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2025, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de **trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2025,** et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____

L'Assemblée Générale ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les administrateurs minoritaires Tunisiens et valide l'intégralité du processus de sélection réalisé ayant conduit à cette cooptation.
En conséquence, L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed LARBI en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens pour une période de 3 ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Tunisie Leasing @ Factoring
- La société Partner Investment (SPI)
- Sonia HARROUCH Mehri

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

- _____
- _____
- _____

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)	31 décembre 2025
Lobna Feki (Administratrice Indépendante)	31 décembre 2025
Société Parenin	31 décembre 2025
Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2026
La société COMAR	31 décembre 2026
La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2026
La société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2026
Mohamed Anouar Ben Ammar	31 décembre 2026
Mohamed LARBI	31 décembre 2026
_____	31 décembre 2026
_____	31 décembre 2026
_____	31 décembre 2026

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à _____